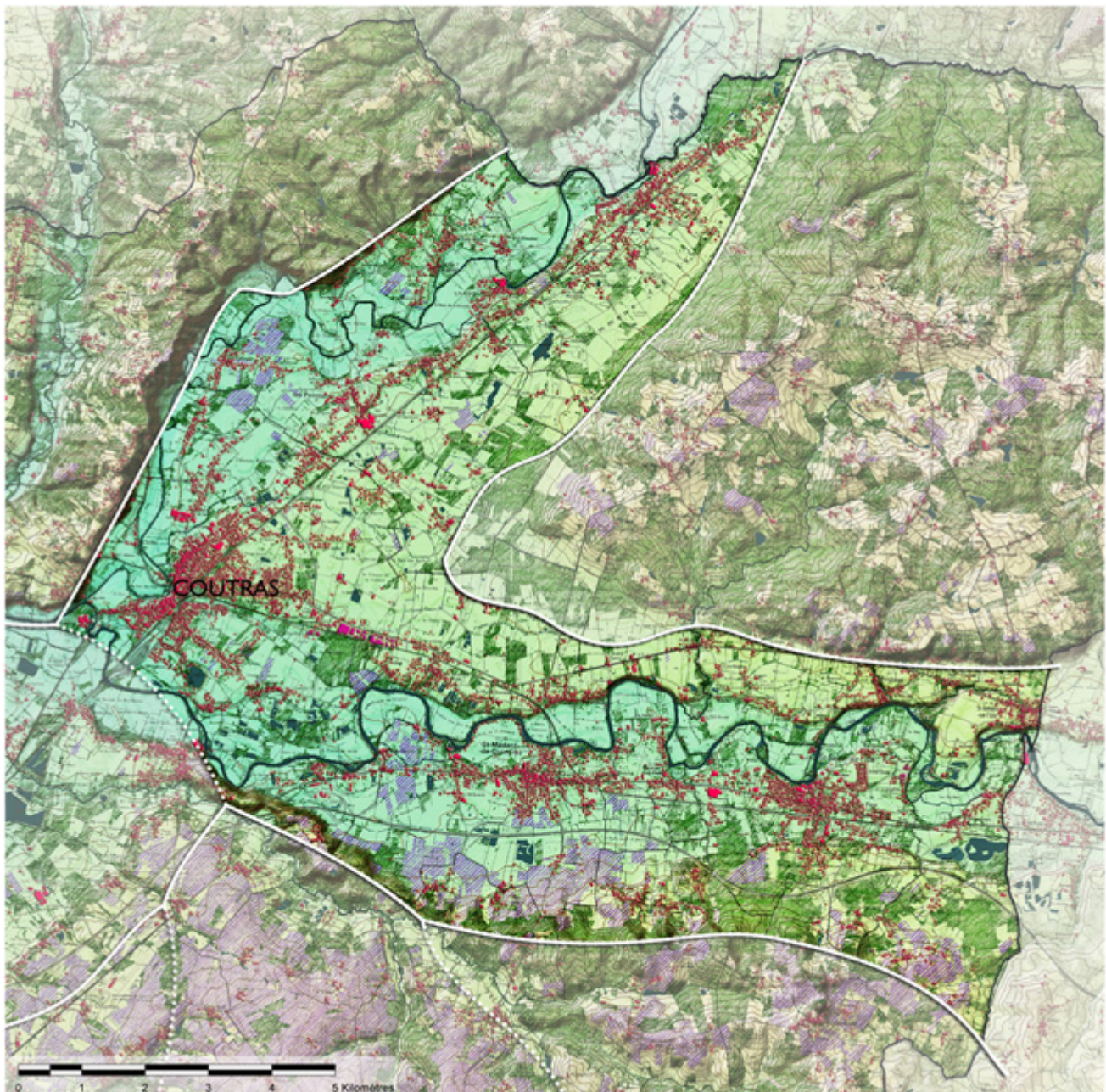
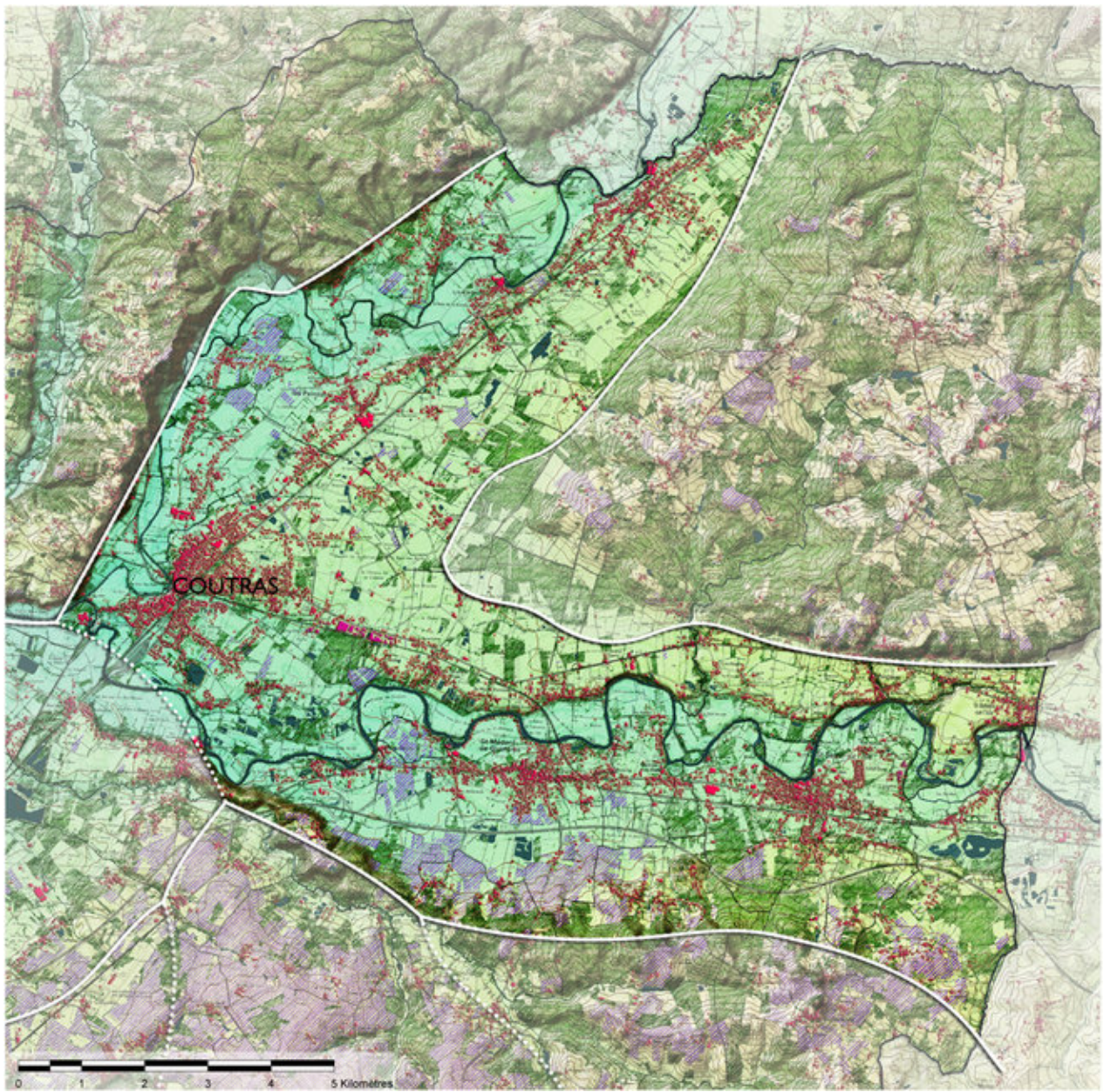


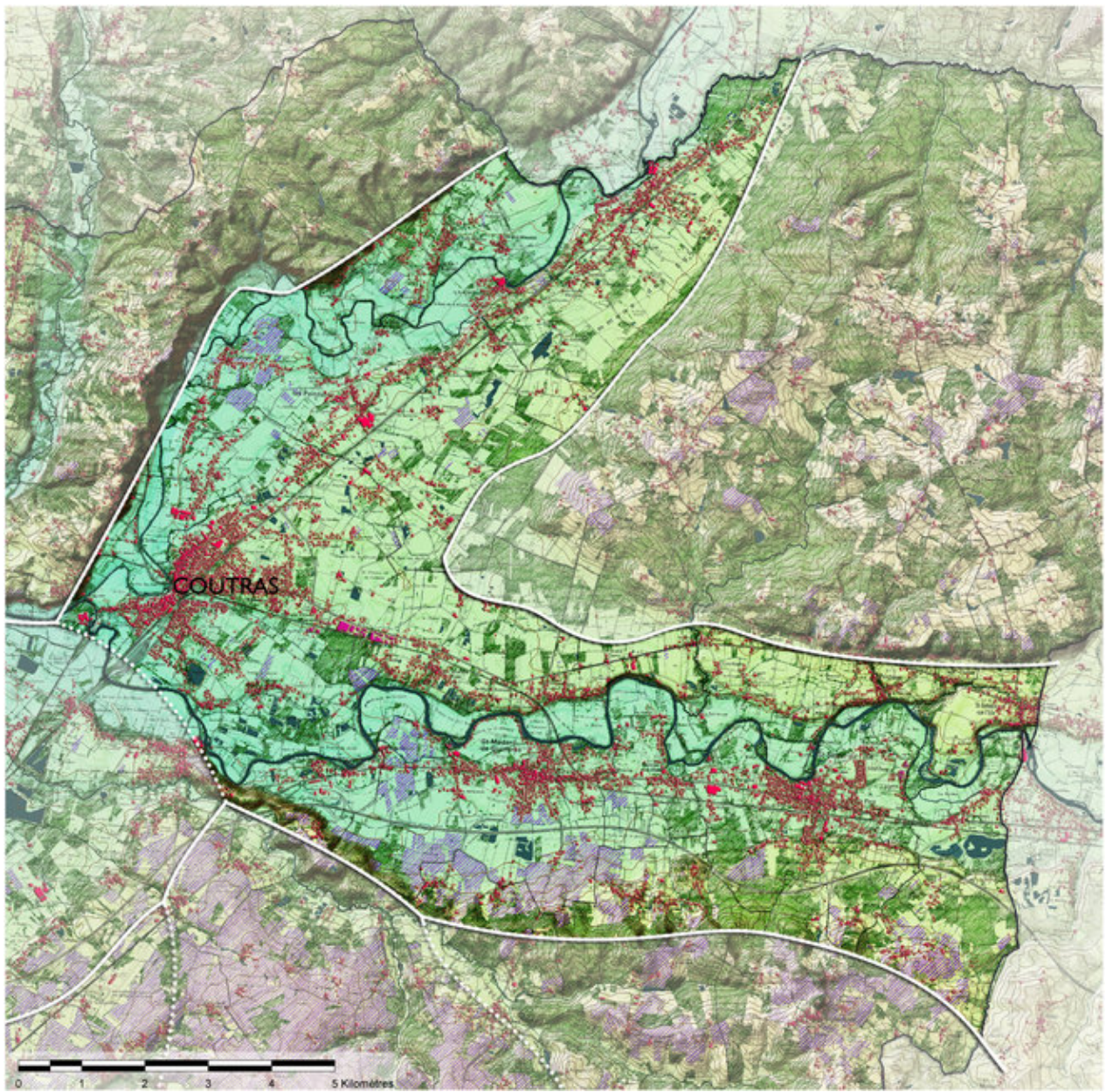
D2. Vallées de l'Isle et de la Dronne

+ -

Légende



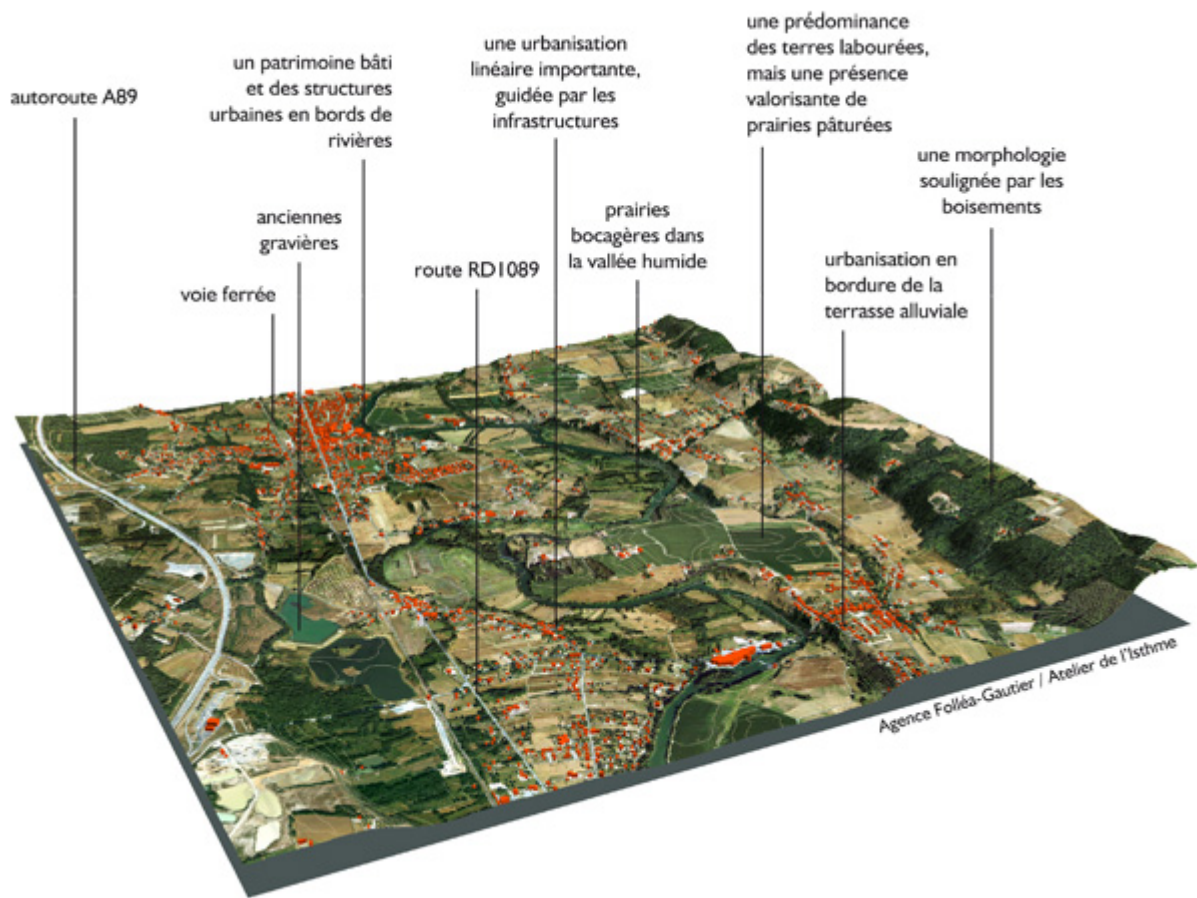




Les vallées de l'Isle et de la Dronne /

Bloc diagramme

+ -





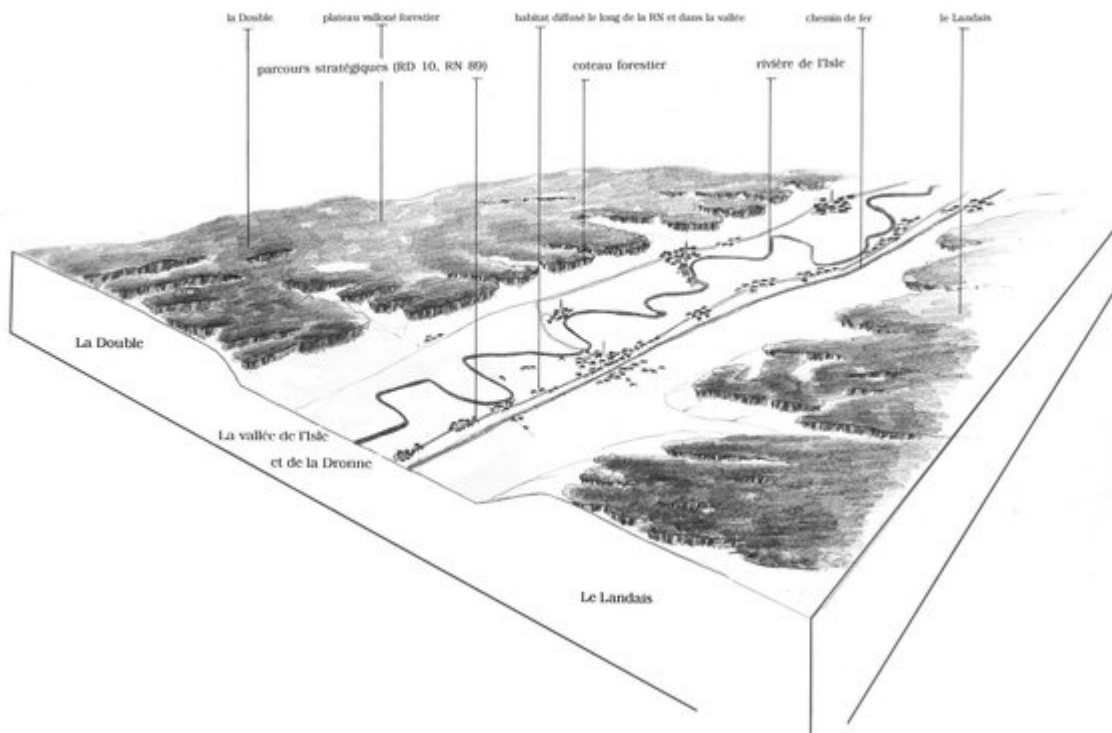
Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme



Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme



A l'extrémité nord-est du département, l'Isle et la Dronne s'écoulent de chaque côté des collines de la Double avant de confluer en aval de Coutras. Leurs vallées, présentant des paysages et une organisation assez semblables, sont larges - les coteaux sont espacés d'environ 4 km - et très plates, mais marquées par des terrasses alluviales peu élevées, aux ruptures nettes. Formant les lisières des massifs forestiers du nord, les boisements des coteaux encadrent ces vallées et soulignent leurs limites. Sur le territoire girondin, l'Isle parcourt 15 km et la Dronne 13 avant leur confluence, définissant une unité de paysage assez réduite, bien distincte de la partie aval de la vallée de l'Isle, car moins pâturée et d'avantage boisée et bâtie. De nombreuses voies de communication se glissent dans ces corridors naturels (A89, voies ferrées, RD1089, RD674...) desservant les nombreuses communes implantées ici : les Peintures, Coutras, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Seurin-sur-l'Isle...



crédits : Agence Folléa-Gautier

Une morphologie soulignée par les boisements



Les coteaux dessinent un horizon boisé continu de part et d'autre des vallées - Coutras
crédits : Agence Folléa-Gautier

Bien que peu élevés - entre 30 et 60 m environ - les coteaux forment clairement le cadre de ces vallées : couverts de boisements, ils présentent un horizon forestier continu qui délimite le paysage. Ils sont également dissymétriques : pour l'Isle comme pour la Dronne la rive droite présente un profil très abrupt, et la gauche une pente nettement plus douce. Là encore, c'est la couverture boisée qui permet d'unifier l'ensemble.



De vastes prairies occupent le fond de vallée, mais elles s'accompagnent de structures arborées importantes - Coutras
crédits : Agence Folléa-Gautier



Depuis les hauteurs, les rideaux arborés successifs donnent l'impression d'une vallée boisée - Chamadelle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Si le fond de vallée, quant à lui, est dépourvu de forêts, il n'est pas dénué de présence arborée, loin s'en faut : ripisylves, haies, alignements, friches et peupleraies assurent une importante présence végétale, tant visuellement qu'en termes de structure paysagère. Depuis les hauteurs, ces vallées peuvent donc apparaître très boisées, du fait de cette succession de rideaux.



L'église marque l'emplacement en hauteur du village ancien, sur la gauche, les extensions plus récentes ont investi le fond de vallon - Les Peintures-
crédits : Agence Folléa-Gautier



L'alignement des façades souligne avec précision la limite de la zone inondable - Les-Eglisottes-et-Chalaires
crédits : Agence Folléa-Gautier

Un autre facteur vient enrichir le relief : deux terrasses se succèdent au pied des coteaux, séparées par une rupture plus ou moins marquée, le fond de vallée étant formé d'un sol alluvionnaire tandis que des boulbènes constituent les replats supérieurs. Si le socle des collines de la Double est délimité par une 'marche' franche - notamment en rive droite de l'Isle - les pieds de coteaux du Landais et de la Double Saintongeaise sont prolongés par des terrasses moins lisibles. Dans tous les cas, les implantations urbaines d'origine soulignent souvent les bordures de ces paliers : quelques alignements de maisons installées en balcon marquent les limites bâties anciennes ; ailleurs, c'est l'enrichissement de ces talus difficilement exploitables qui signalera leur présence par les boisements. Les lits majeurs actuels des rivières sont aussi bornés par ces limites topographiques, les méandres de l'Isle se glissant au pied de ces berges abruptes.

Une urbanisation linéaire importante, guidée par les infrastructures



L'autoroute A89 en rive gauche de l'Isle - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier



La voie ferrée se connecte à proximité du cœur des villages - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier



La ville se prolonge au long de la D1089 - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Ces deux vallées sont très marquées par les infrastructures de transport, qui ont induit un développement purement linéaire de l'urbanisation, entraînant aujourd'hui des situations prononcées de continuums urbains. La voie ferrée et la D674 en rive gauche de la Dronne, la voie ferrée, la D1089 et la A89 en rive gauche de l'Isle, complétées par la D10 sur sa rive droite : toutes ces installations parallèles organisent les vallées en fuseaux de communications, au long desquels se regroupent les implantations urbaines.



Le paysage de la vallée n'est plus visible depuis certains axes routiers, accompagnés d'écorces bâties continues -

Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Si la carte de Cassini montre une occupation importante dès le XVIIIème siècle, les extensions récentes, sous forme d'urbanisation linéaire au long des voies, ont créé des couloirs bâtis coupés de leur contexte, depuis lesquels le paysage environnant est à peine perceptible.



Même au cœur des villages, la voie conserve une image très routière, aggravée par la pauvreté des espaces publics -
Camps-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

De ce fait, de nombreux villages-rues, aujourd'hui traversés par des axes majeurs, n'offrent pour ainsi dire aucun espace public : le traitement de la voirie, purement routier, ne prend pas en compte la place du piéton. Les voies très larges ne permettent pas de réguler la vitesse du trafic, on ne trouve pas de trottoirs, mais seulement des accotements de graviers... Pour compenser ce manque, certaines municipalités ont tendance à multiplier les mobiliers urbains, créant des situations de sur-aménagement et des espaces complexes et confus.



La D674 en rive gauche de la Dronne voit aussi les lotissements pavillonnaires s'accumuler - Les-Eglisottes-et-Chalaires
crédits : Agence Folléa-Gautier



Le village-rue s'étire sans développer d'espace public - Saint-Médard-de-Guizières
crédits : Agence Folléa-Gautier

Entre ces villages, le bâti s'étire en longues séries de bâtiments pavillonnaires, suite de maisons banales avec jardinnet, en retrait de la route et accompagnées de haies opaques de thuyas.



Le passage de la départementale hors du village permet de privilégier l'espace public en centre-bourg -
Les-Eglisottes-et-Chalaires
crédits : Agence Folléa-Gautier

Lorsque la route départementale est déviée au-delà du village, la rue principale peut échapper à un tel traitement, et conserver un caractère villageois si les aménagements sont judicieux - tout en pouvant bénéficier du patrimoine bâti formé par les façades anciennes.

Une prédominance des terres labourées, mais une présence valorisante de prairies pâturées



Les pieds de coteaux sont encore pâturés mais la friche progresse en de nombreux endroits - Chamadelle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Si la majorité des terres agricoles est occupée par des cultures labourées (maïs notamment) organisées en vastes parcelles, les pâturages gardent une place importante dans ces paysages. On les rencontre surtout en fond de vallée, enclos au sein des larges méandres de la rivière, ou bien en pied de coteaux. Des alignements et haies les accompagnent, organisant presque des bocages, encore bien maintenus par les pratiques pastorales. Ripisylves et alignements au long des berges complètent la composition de ces paysages, ouverts par la pâture mais cloisonnés par ces structures végétales.



Les fronts bâtis récents s'immiscent dans les pâtures et s'imposent à la vue - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier



La confrontation entre prairie et urbanisation se fait souvent sans transition - Les Peintures
crédits : Agence Folléa-Gautier

A proximité des espaces urbanisés, ces prairies sont trop souvent fragilisées par le bâti récent. Les logements pavillonnaires s'implantent sans prise en compte de ce contexte aux structures précises, dépassant ces écrans arborés, et malmènent les paysages ruraux. Les clôtures disgracieuses et haies de type thuyas ne permettent pas une intégration réussie : aucune transition n'adoucit la rencontre entre ces éléments.



Les peupleraies transforment radicalement les paysages de la vallée - Saint-Médard-de-Guizières
crédits : Agence Folléa-Gautier

Ailleurs, ce sont les peupleraies qui remplacent les prairies, ou bien l'enrichissement qui gagne sur les pâtures (notamment sur les coteaux).

Un patrimoine bâti et des structures urbaines en bords de rivières



Les ouvrages hydrauliques dessinent aujourd'hui encore le paysage de ces rivières - Saint-Seurin-sur-l'Isle

crédits : Agence Folléa-Gautier



Les berges de Coutras présentent une façade architecturale riche, soulignée par les quais - Coutras
crédits : Agence Folléa-Gautier



L'usine de Laubardemont représente un patrimoine industriel intéressant mais peu valorisé - Coutras
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'importance passée des rivières en termes de communication et d'activité (transport, commerce, minoterie...) explique la présence de patrimoine bâti sur les berges de celles-ci. Moulins et hangars, ouvrages hydrauliques, ou encore façades bâties et quais apportent à Coutras et Saint-Seurin-sur-l'Isle une qualité architecturale qui fait leur qualité et leur originalité.

L'ancienne usine de Laubardemont, à la confluence, représente également un élément intéressant de patrimoine industriel, malheureusement peu valorisé car peu perceptible depuis la route.



A gauche, l'église signale le village ancien ; ces extensions en contrebas - habitations et activités - n'ont donné lieu à aucun aménagement, ni de protection, ni qualitatif - Saint-Médard-de-Guizières
crédits : Agence Folléa-Gautier

Si les bordures de terrasses alluviales formaient autrefois une structure et une limite pour les implantations urbaines, les constructions plus récentes se sont affranchies de cette contrainte. On rencontre beaucoup d'extensions installées dans le lit majeur des rivières, malgré les éventuels risques d'inondation.



Les équipements implantés en contrebas du village (stade, gymnase, parking...) sont dispersés sans logique, sans structure urbaine - Les-Eglisottes-et-Chalaires
 crédits : Agence Folléa-Gautier

Les espaces importants offerts en contrebas des terrasses ont souvent été investis par des quartiers pavillonnaires ou des équipements, sans cohérence avec le territoire et sans prise en compte des risques existants, générant des effets d'arrière-cours : accumulations désordonnées de bâtiments, absence de soin des espaces extérieurs...





+ -

CARTE DES ENJEUX A L'ECHELLE DE L'UNITE DE PAYSAGE



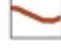
ENJEUX DE PROTECTION / PRESERVATION


-  Marais, bocages, prairies et autres paysages agricoles de qualité
-  Paysages d'exception à caractère naturel
-  Reliefs marquants
-  Routes-paysages
-  Coupures d'urbanisation
-  Sites bâtis remarquables
-  Patrimoine architectural et urbain

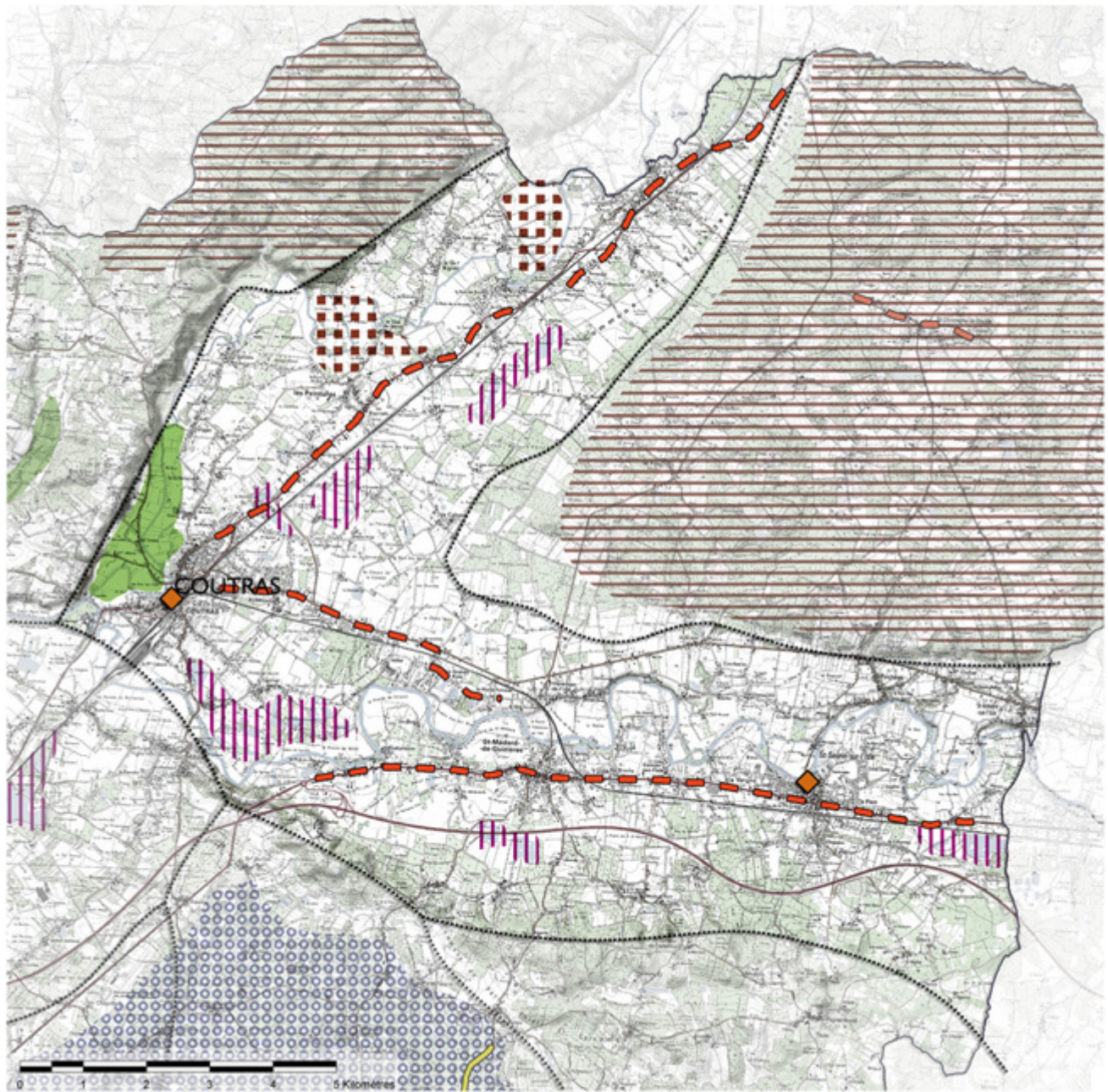
ENJEUX DE VALORISATION / CREATION

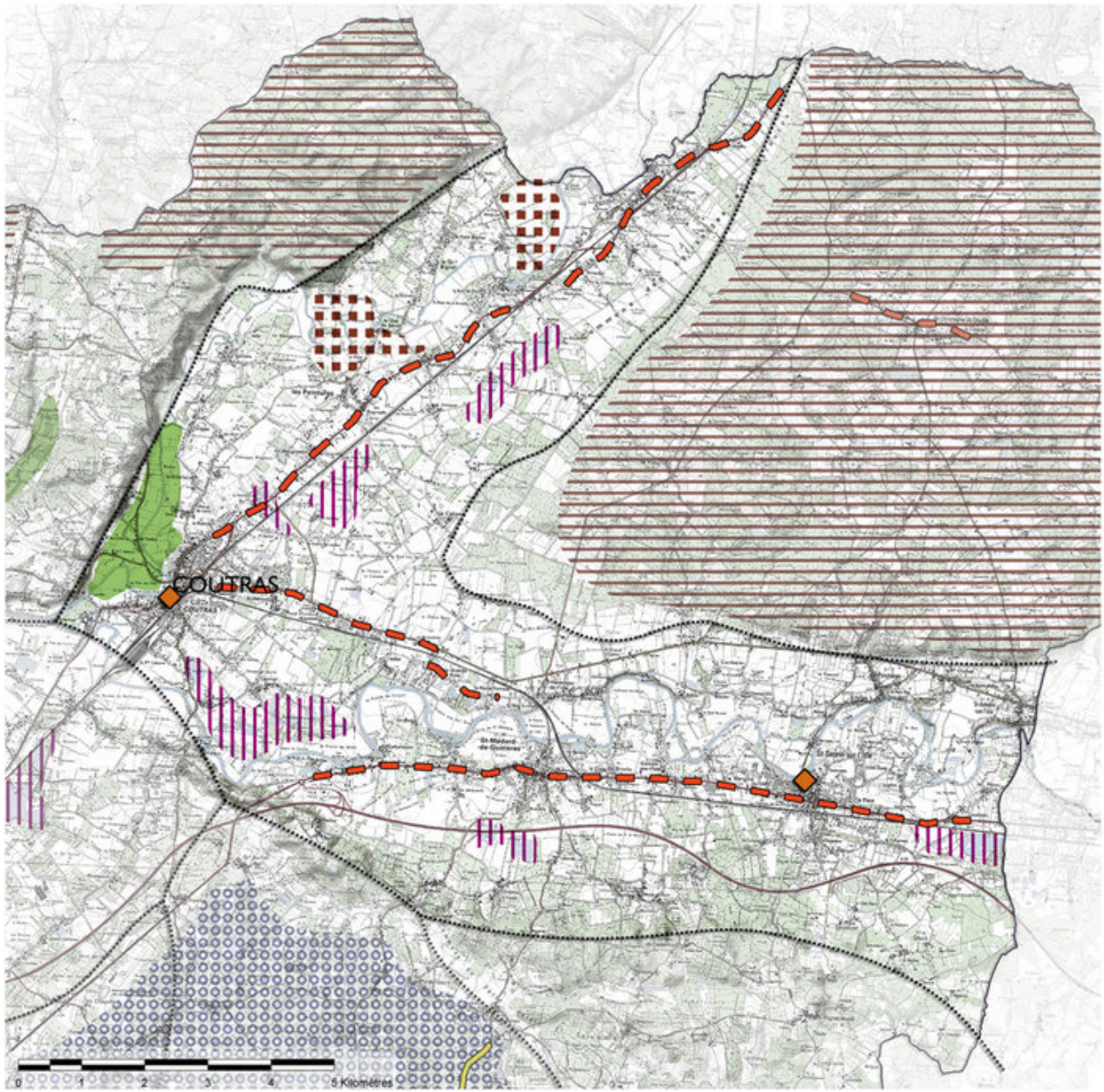
-  Paysages à dominante viticole
-  Inscription des activités industrielles dans le paysage
-  Patrimoine hydraulique (digues, canaux...)
-  Ports et berges

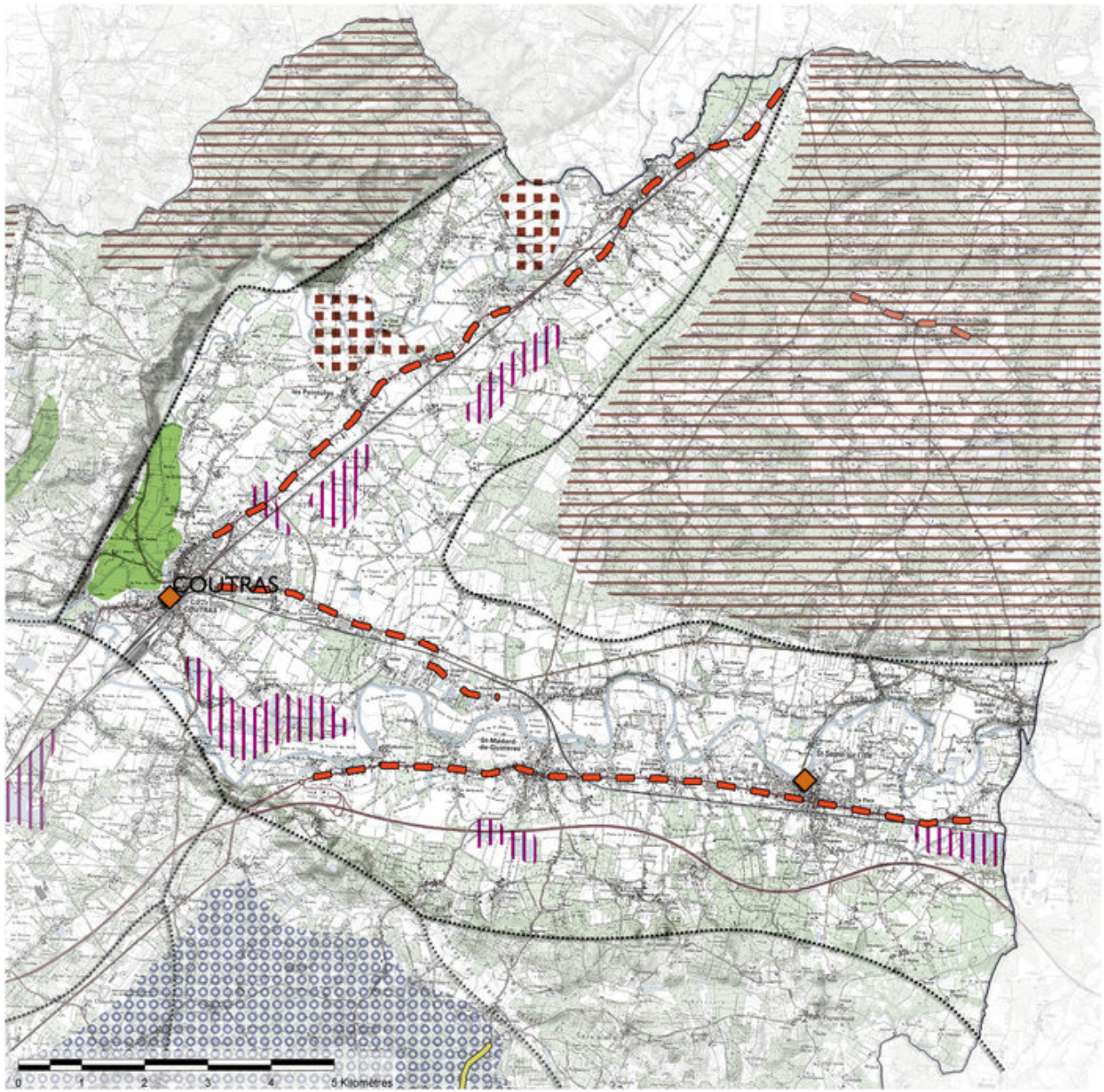
ENJEUX DE REHABILITATION / REQUALIFICATION

-  Zones commerciales et d'activités
-  Extensions urbaines
-  Entrées et traversées de villes et villages

-  Urbanisation linéaire
-  Carrières et gravières
-  Paysages de monocultures
-  Enfrichement (coteaux, prairies, marais...)
-  Peupleraies
-  Limite du département
-  Limite d'unité de paysage







Enjeux de protection / préservation



Les moulins et autres bâtiments liés à la rivière forment un patrimoine précieux - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Le patrimoine lié aux rivières (moulins, barrages, ponts, entrepôts...) : protection par inscription aux documents d'urbanisme, rénovation et réhabilitation, valorisation par la mise en place d'itinéraires de promenade.

Les prairies dans la vallée et en pied de coteaux : limitation du développement des peupleraies, classement des abords des prairies en zones non constructibles, relance de la pratique de la pâture, gestion des lisières forestières.



Les sentiers existants sont déjà bien signalés - Chamadelle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les nombreux sentiers de randonnée : entretien des chemins, mise en réseau des itinéraires, publication de cartes et plaquettes informatives, maintien de la servitude de marchepied pour l'accessibilité des rivières.

Enjeux de valorisation / création



Certains espaces ont déjà été aménagés - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les berges des rivières : valorisation des espaces de pâtures arborées, création de sentiers de promenade, inscription des équipements (bases nautiques) dans les paysages des berges.



Réhabilitation d'anciens bâtiments industriels proches du centre - Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

Le patrimoine bâti industriel : rénovation et réhabilitation, transformation selon les besoins communaux (logements, équipements culturels...).

Enjeux de réhabilitation / requalification



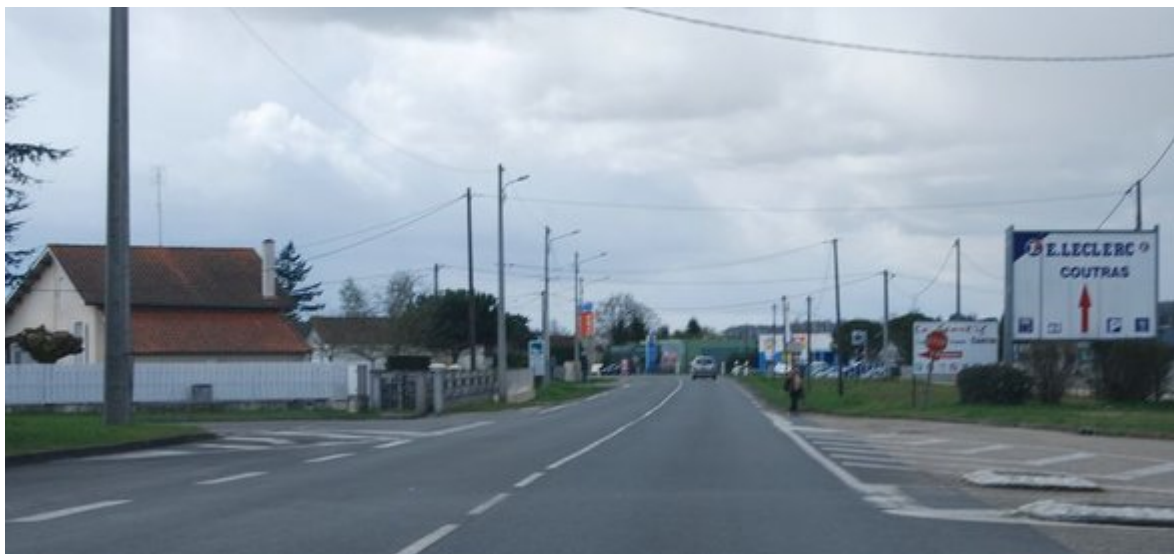
Les implantations en contrebas des terrasses doivent être mieux inscrites dans le paysage et dans le fonctionnement urbain - Les-Eglisottes-et-Chalaires
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'urbanisation sans organisation sur les berges : réinscription des bâtiments dans une trame paysagère, création de liaisons douces avec les villages sur les terrasses.



Les voies sont souvent très larges, et les trottoirs peu généreux - Les-Eglisottes-et-Chalaires
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les voies urbaines très routières : réduction de l'emprise des voies pour ralentir la circulation, développement de l'espace dédié aux piétons et aux circulations douces, aménagement de l'espace public.



Les implantations urbaines en entrées de villes doivent être maîtrisées - Coutras
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'urbanisation linéaire au fil de la D1089 et de la D674 : instauration de limites nettes pour l'extension des villages et maintien de coupures d'urbanisation, ouverture de fenêtres paysagères sur la vallée.



Les lotissements pavillonnaires s'étendent sans prise en compte du contexte et banalisent les paysages -
Saint-Seurin-sur-l'Isle
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'urbanisation en nappes pavillonnaires (architectures banales, haies de thuyas...) : constitution d'espaces publics dans ces quartiers, mise en place de liaisons douces vers les bourgs les plus proches, inscription dans le site par la création de lisières agro-urbaines plantées aux limites d'urbanisation.

Le traitement des espaces publics des bourgs : réaménagement des centres anciens, créations de liaisons douces entre le

bourg et les quartiers alentour, réduction de la place de la voiture au bénéfice des circulations douces, confortement des tissus bâtis des centres bourgs.